



ECOPASS
passéport pour votre reconnaissance
passport for your recognition

**RAPPORT
D'AUDIT**

ISO 14001 EMAS OHSAS 18001 ISO 9001 PEFC GES VHU ISO 22000 3D ICPE DC

**RAPPORT D'AUDIT DE SUIVI
DE CERTIFICATION PEFC DU SYSTEME DE GESTION
FORESTIERE DURABLE**

Référentiel

Référentiel PEFC : Schéma Français de certification forestière.
(Validé par l'assemblée générale de PEFC France le 12 octobre 2006).
Recueil des textes reconnus par le conseil de PEFC.

PEFC
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ASSOCIATION REGIONALE DE CERTIFICATION FORESTIERE
DE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
GARDANNE 13 - FRANCE

Certificat : F-130201

Date d'obtention : 29 juillet 2008

**Périmètre : Les forêts du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents de l'association
PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Dates d'audit : 29 et 30 octobre 2009

(partie système : 30 octobre 2009 / partie adhérents et terrain : 29 octobre 2009)

Diffusion :

**Monsieur Pierre GAILLARD, Chargé de Mission PEFC
ECOPASS**

Emetteur	LC	Contrôleur	KM	09/11/2009
----------	----	------------	----	------------

Rapport n°08041938/2



Groupe ECOCERT

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CONTEXTE DE L'AUDIT	4
CONFORMITE LIEE AUX ECARTS DU CYCLE DE CERTIFICATION EN COURS	5
POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNEE 2008 ..	5
CONFORMITE LIEE AU REFERENTIEL PEFC	6
POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE GESTION FORESTIERE DURABLE.....	6
POINTS FORTS DU SYSTEME DE GESTION FORESTIERE DURABLE	7
CONCLUSION GENERALE	8
ANNEXE I : PLANNING D'AUDIT	10
ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES AUDITES AU COURS DU CYCLE EN COURS	11
ANNEXE III : FICHE DE NON-CONFORMITE	12

PREAMBULE

Ce rapport est relatif à un audit de suivi de la certification PEFC du système de gestion forestière durable de PEFC mis en place par l'entité PEFC PACA.

Cet audit a pour but d'évaluer la bonne mise en œuvre de la démarche PEFC, ainsi que la prise en compte des éventuelles évolutions du contexte local ou plus global.

Le périmètre de certification couvre :

- *Les forêts du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents de l'association PEFC France*

Une première phase réalisée le 30 octobre dite audit de système, s'inscrit dans la nouvelle méthode d'audit de suivi des entités certifiées PEFC par ECOPASS.

La seconde phase réalisée le 29 octobre 2009 porte sur l'évaluation des engagements des propriétaires et/ou des gestionnaires. Cette évaluation comprend 4 phases :

- Pour les propriétaires adhérents au certifié PEFC, ayant donné mandat à un gestionnaire certifié, les conclusions des audits de certification ISO 14001 ou ISO 9001 sont communiquées à ECOPASS par le certifié PEFC.
- ECOPASS accompagne l'auditeur lors des contrôles internes menés par le certifié PEFC. Des documents sont préalablement demandés : fiche descriptive du contrôlé et le cahier des charges type mis en œuvre. Si ces contrôles ont lieu plus de deux mois avant ou après l'audit du système de management du certifié PEFC, la phase III est mise en œuvre.
- Au cas par cas, des visites de terrain auprès d'un échantillon restreint d'adhérents domaniaux, des collectivités et privés pourront avoir lieu. Cet échantillon est défini en fonction des éléments recueillis lors des phases précédentes.
- Conclusion sur place en fin de journée suite aux évaluations "terrain".

En annexe, on trouvera le planning d'audit et le nom des personnes rencontrées.

Le responsable d'audit ECOPASS était Lionel Courtois.

CONTEXTE DE L'AUDIT

Cet audit a été mené, en ce qui concerne PEFC, selon le document de référence "Méthodologie Audits PEFC" communiqués à l'entité régionale.

Les non-conformités ont été évaluées selon la méthode propre à ECOPASS décrite dans le document "Présentation de la méthode d'évaluation des non conformités" (Ref.Mpre.011) communiqué à PEFC Alsace.

La conduite de cet audit permet d'avoir un degré de confiance raisonnable dans les résultats de l'évaluation du système de management environnemental selon les exigences liées au référentiel PEFC France.

L'évaluation des engagements des propriétaires avec l'auditeur interne réalisée le 29 octobre 2009 complète l'audit de l'entité régionale réalisé 30 octobre 2009 sur le site de l'entité régionale PEFC PACA

CONFORMITE LIEE AUX ECARTS DU CYCLE DE CERTIFICATION EN COURS

POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNEE 2008

Rappel des **non-conformités** émises et prises en compte dans le système de management environnemental.

Ecart constaté	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Preuves de validation	Commentaires lors de cet audit
1.5.6. Evaluation, Correction et Adaptation Audit interne Revue de direction - L'entité régionale PEFC PACA ne s'inscrit pas dans un processus d'amélioration continue suffisant pour garantir le fonctionnement de son système. - Absence de décision par le Conseil d'Administration de traitement des non-conformités et remarques des audits (interne-externe) précédents n-1 et n-2. Absence de revue de direction.	13 10 08	Revue de direction le 17 novembre	30 octobre 2009	Compte rendu du CA 17 novembre 2008	Le processus d'amélioration continue est intégré, le système est conforme

Rappel des **remarques** émises et prises en compte dans le système de management environnemental

Ecart constaté	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Preuves de validation	Commentaires lors de cet audit
L'Entité Régionale doit s'assurer de prendre en compte plus visiblement dans ses actions et objectifs les fonctions sociales et environnementales conformément à la PQGFD	13 10 2008	Revue de direction du 17 novembre 2009	30 10 2009	PV du CA du 17 11 2008	Levé de l'écart
Les procédures PRO 6 et 8 ne sont pas suffisamment adaptées pour répondre efficacement au traitement des non conformités et engager des mesures correctives.	13 10 2008	Revue de direction du 17 novembre 2009	30 10 2009	Modification de la procédure 6 (la PRO 8 n'existe plus)	Levé de l'écart
Dans la PQGFD, les indicateurs de suivis ne sont pas suffisamment pertinents pour répondre efficacement aux cibles et objectifs assignés	13 10 2008	Revue de direction du 17 novembre 2009	30 10 2009	PV de CA du 17 11 2008 Modification des indicateurs de suivi de la PQGFD	Levé de l'écart

CONFORMITE LIEE AU REFERENTIEL PEFC

Cet audit a conduit à la mise en évidence :

- suite à l'audit de l'Entité Régionale le 30 octobre 2009, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 7 (sept) remarques.

- suite à l'audit d'évaluation des engagements des propriétaires, le 29 octobre 2009, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 0 (zéro) remarque.

- 1 observation

non-conformité : rend le système de gestion forestière durable inopérant ou inefficace, ou partiellement inopérant ou inefficace ou qui ne remet pas en cause l'efficacité ou l'efficacite du système de gestion forestière durable, mais qui pourrait entraîner des dérives aux conséquences préjudiciables.
remarque : il s'agit plus d'axes d'amélioration. Elles ne rentrent pas en compte dans le processus de certification, mais seront revues lors de l'audit de suivi si l'entité candidate est certifiée.

POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE GESTION FORESTIERE DURABLE

Aucune **non-conformité** n'a été détectée suite à l'audit.

Sept **remarques** ont été émises. Elles ne demandent pas de réponse de la part de l'entité lors de cet audit de suivi ; elles seront étudiées lors du prochain audit.

1. L'entité Régionale doit maintenir le dialogue et le partenariat établi en s'assurant de la présence des trois collègues dans ces instances
2. Le bulletin d'adhésion doit contenir les précisions nécessaires pour l'adhésion des personnes morales
3. (1-5-4) L'Entité Régionale s'assure que la communication et la formation fassent l'objet d'un plan adapté et validé ainsi qu'une évaluation si possible
4. (1-5-5) LA revue de direction comprend l'ensemble des points du référentiel, à savoir une synthèse de la PQGFD, des audits interne et externe.
5. (1-5-4) L'Entité Régionale assure un niveau de diffusion suffisant notamment le rapport d'audit externe.
6. L'entité s'assure de l'engagement formel des membres impliqués dans la PQGFD
7. La procédure PRO 6 sur le contrôle et les réponses aux non-conformités doit :
 - Veiller à ne pas prévoir un seuil de contrôle inférieur à racine de N ;
 - Veiller au délai de réponse en cas de non-conformité (externe et exploitant)

POINTS FORTS DU SYSTEME DE GESTION FORESTIERE DURABLE

- L'entité régionale développe une politique adaptée à ses moyens
- Le contrôle propriétaire est rigoureux, il permet une bonne analyse de l'engagement des adhérents et respecte le guide établi
- Les membres présents ont démontré leur implication ainsi que le chargé de mission
- Le processus d'amélioration est intégré avec une revue de direction qui prend en compte les remarques et écarts

CONCLUSION GENERALE

La démarche PEFC de l'entité PEFC PACA située à Gardanne (13 - France), est certifiée PEFC depuis le 29 juillet 2008 jusqu'au 21 janvier 2012. (Certificat ECOPASS PEFC n° F-130201).

Le périmètre de certification est :

- *Les forêts du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents de l'association PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

Dans le cadre de cette certification, un audit de suivi a été réalisé par ECOPASS le 30 octobre 2009 (Audit du système de management PEFC de l'entité régionale PEFC PACA).

Les conclusions de cet audit sont :

- suite à l'audit de l'Entité Régionale le 30 octobre, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 7 (sept) remarques.

1-(1-5-2) L'entité Régionale doit maintenir le dialogue et le partenariat établi en s'assurant de la présence des trois collèges dans ces instances

2-Le bulletin d'adhésion doit contenir les précisions nécessaires pour l'adhésion des personnes morales

3-(1-5-4) L'Entité Régionale s'assure que la communication et la formation fassent l'objet d'un plan adapté et validé ainsi qu'une évaluation si possible

4-(1-5-5) La revue de direction comprend l'ensemble des points du référentiel, à savoir une synthèse de la PQGFD, des audits interne et externe.

5-(1-5-4) L'Entité Régionale assure un niveau de diffusion suffisant notamment le rapport d'audit externe.

6-(1-5-3-3) L'entité s'assure de l'engagement formel des membres impliqués dans la PQGFD

7-La procédure PRO 6 sur le contrôle et les réponses aux non-conformités doit :

- Veiller à ne pas prévoir un seuil de contrôle inférieur à racine de N ;
- Veiller au délai de réponse en cas de non-conformité (externe et exploitant).

- suite à l'audit d'évaluation des engagements des propriétaires, le 29 octobre, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 0 (zéro) remarque.

1 observation a été émise :

1. L'entité régionale peut améliorer les conclusions du contrôle aux propriétaires en valorisant les points positifs relatifs au cahier des charges

Quatre points forts ont été relevés :

- L'entité régionale développe une politique adaptée à ses moyens
- Le contrôle propriétaire est rigoureux, il permet une bonne analyse de l'engagement des adhérents et respecte le guide établi
- Les membres présents ont démontré leur implication ainsi que le chargé de mission
- Le processus d'amélioration est intégré avec une revue de direction qui prend en compte les remarques et écarts

L'entité régionale maintient sa conformité au référentiel PEFC 2006-2011, PEFC PACA développe sa PQGFD efficacement avec un processus d'amélioration continue mieux intégré. Dans ce processus d'amélioration continue, la revue de direction permet la mise en œuvre de mesures correctives appropriées même s'il reste encore des points d'amélioration à intégrer pour répondre à l'ensemble des points de la revue d'adaptation.

La formalisation de la communication/formation, de l'implication des membres et des délais de réponses doit encore se développer pour une efficacité optimale.

L'implication des membres des 3 collèges doit encore s'améliorer pour maintenir les objectifs prévus et démontrer le niveau de concertation.

ANNEXE I : PLANNING D'AUDIT

30 octobre 2009

Horaire	Action	Interlocuteurs
8h45 - 9h00	Réunion d'ouverture	Personnes concernées en fonction des disponibilités
9h00 - 9h30	Evolution de PEFC	Chargé de mission PEFC
9h30 - 10h00	Processus d'adhésion	Chargé de mission PEFC
10h00 – 10h45	Gestion documentaire	Chargé de mission PEFC
10h45 -11h30	Formation communication	Chargé de mission PEFC
11h30-12h30	Revue adaptation	Chargé de mission PEFC
	Levé écarts n-1	
Repas		
14h00 - 16h00	Suivi de la Politique de qualité Suivi des indicateurs	Membres des collèges impliqués dans la politique
16h00 - 16h15	Procédure et suivi des contrôles internes	Membres des collèges impliqués dans la politique
16h15 - 16h45	Synthèse auditeur	
16h45 – 17h15	Réunion de clôture	Personnes concernées en fonction des disponibilités

29 octobre 2009 de 14 à 18 heures : contrôle propriétaire

ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES AUDITES AU COURS DU CYCLE EN COURS

Année 1		Année 2		Année 3	
Nom	Collège correspondant	Nom	Collège correspondant	Nom	Collège correspondant
Maillet Albert CRPF	1				
Clerget thomas Coop Provence forêt	1				
Quilici Daniel Pdt PEFC PACA Pdt CRPF PACA	1				
Marsande Jean Louis CSEFSAM	2				

ANNEXE III : FICHE DE NON-CONFORMITE

Néant